

APRÈS DIPLÔME

L'auxiliaire de puériculture est un **professionnel de santé** qui dispense des activités d'éveil et d'éducation, et réalise des soins d'hygiène et de confort. Ses objectifs sont de préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant. Il agit sous la responsabilité de l'infirmier et de l'infirmière puéricultrice.

3 missions principales :

- **Accompagner l'enfant** dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
- **Collaborer aux projets de soins personnalisés** dans son champ de compétences
- **Contribuer à la prévention** des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

DÉBOUCHÉS

- Travail auprès des jeunes enfants **en collectivité** (multi-accueil, crèche, halte-garderie, micro crèche ...), **en milieu hospitalier** (maternité, pédiatrie, néonatalogie ...), **dans le champ de la protection de l'enfance** (pouponnière), **en IME**.
- Possibilité d'accéder après quelques années d'expérience à d'**autres diplômes** (Infirmière, Éducateur de Jeunes Enfants)

LE CRFPE

Le Centre Régional de Formation des Professionnels de l'Enfance accompagne la professionnalisation des acteurs de son champ d'activité, en mettant à la disposition des institutions, des professionnels et des stagiaires, sa compétence en matière d'ingénierie de formation.

Nous proposons aujourd'hui des formations qualifiantes, des stages de formation visant l'acquisition et le renforcement des compétences et des prestations de conseil pour accompagner le développement des structures d'accueil petite enfance.



NOUS CONTACTER

CRFPE - 465 Rue Courtois 59000 Lille
Tel : 03 20 14 93 00
Courriel : accueil@crfpe.fr



AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

FORMATION EN APPRENTISSAGE



LA FORMATION

Formation théorique (770h)

5 blocs de compétences comprenant 10 modules :

Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale (196h)

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration (266h)

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants (91h)

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention (35h)

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques (105h)

Formation clinique (770h)

4 périodes en milieux professionnels prévues (au sein ou en dehors de la structure employeur)

- 3 stages de 5 semaines
- 1 stage intégratif de 7 semaines correspondant au projet professionnel

Pour la rentrée de janvier, ces stages sont complétés par un exercice en milieu professionnel.

Les apprentis bénéficient d'un accompagnement individualisé au cours de leur formation.

COÛT

Prise en charge possible des frais de formation par le CNFPT (pour les collectivités locales), ou par l'OPCO de branche (pour les structures privées)

Frais à prévoir : Tenue de stage obligatoire : 60€ (à titre indicatif). Prise des tailles pour l'uniforme et règlement à la rentrée.

NOS PLUS

- La **mutualisation de nos compétences** avec ISEFORM Santé pour assurer une formation de qualité et le développement d'un large spectre de compétences de nos apprentis.
- Une formation dispensée par des **formateurs expérimentés** et des **professionnels de la Petite Enfance**
- Un **réseau** de professionnels et des structures multiples
- Formation **en apprentissage** optimisant les chances d'embauche rapide à l'issue

CALENDRIER

2 rentrées par an avec deux différences significatives dans la durée et le rythme de l'alternance :

- **En janvier - sur 18 mois** : 2 à 3 jours par semaine de théorie au CRFPE et à l'ISEFORM SANTE, en alternance avec les stages chez ou hors employeur et l'exercice professionnel en entreprise
- **En septembre - sur 11 mois** : alternance entre des blocs semaines de théorie au CRFPE et à l'ISEFORM SANTE et les stages

ADMISSION

- Etre âgé entre 17 et 29 ans
- Dérogation d'âge pour les personnes ayant la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)
- Avoir une promesse d'embauche ou un contrat d'apprentissage signé
- **Admission sur dossier** : retrait des dossiers d'inscription sur le site internet du CRFPE
- Certains diplômes permettent de bénéficier d'**allègements et/ou de dispenses de formation** (D.E AS, BAC ASSP, CAP AEPE, ...)

